

Lettre N°5

Décembre 2016



Fondation *Après-Tout*
sous égide de la Fondation de France

Editorial

Lors de notre rencontre annuelle qui a eu lieu le 24 novembre 2016 à l'espace Citoyen de la Mairie du 8art à Lyon, Laura Lange, philosophe en organisation, a fait un exposé sur le thème « *Vulnérabilité et Responsabilité* », occasion de s'interroger sur : qu'est-ce que la vulnérabilité fait travailler en chacun de nous et qu'avons-nous comme responsabilité face à ce travail ? La vulnérabilité vient modifier notre rapport aux autres, et si elle est « *maladie de la relation* », elle nous engage dans une dynamique qui cherche à rétablir les liens entre les groupes et les individus, quels qu'ils soient. C'est un défi à relever ensemble.

Cette année, dans le domaine judiciaire et pénitentiaire nous avons soutenu des projets innovants dont l'objet est de diminuer la récidive, soit en travaillant dans la mise en relation entre la victime et l'auteur d'un préjudice (*association AVHONOR*), soit par des actions en faveur du développement des alternatives à la prison, notamment en donnant un nouvel élan au Travail d'Intérêt Général (*association Chantiers Passerelles*).

Nous continuons notre soutien à la mise place de conférences de philosophie pour les internes en médecine générale. Par ailleurs, dans le domaine de la Santé, deux prix de mémoire ont été accordés dans le cadre du Diplôme Inter Universitaire d'Ethique en Santé-Lyon 1.

Des aides individuelles sont aussi attribuées pour des reconversions professionnelles ou pour la poursuite d'un cursus intégrant une dimension humaine et collective.

En 2017, nous souhaitons intensifier nos efforts de communication, pour faire connaître la Fondation et mobiliser des fonds pour soutenir nos actions. Même modeste votre soutien nous est nécessaire, et nous vous remercions pour ce que vous avez déjà fait.

Marie-Antoinette Piens
Présidente

En 2016

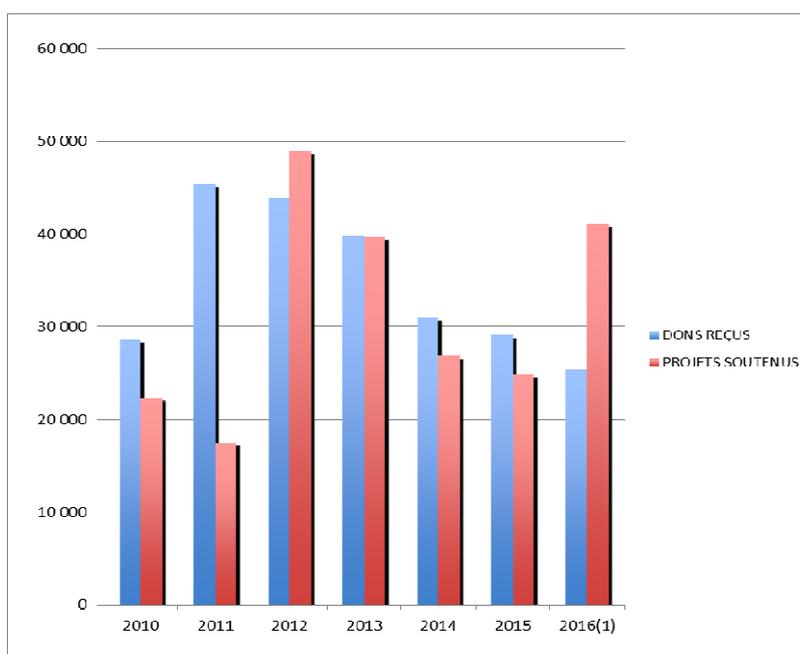
La Fondation Après-Tout a soutenu 17 projets (11 projets individuels, 6 collectifs et 2 prix de mémoire).

La qualité des projets reçus cette année nous a incités à apporter notre soutien malgré un montant de dons plus faible que les années antérieures.

Pour poursuivre notre action, nous comptons sur votre soutien financier. Votre aide nous est précieuse. Depuis 2009, nous avons pu, grâce aux dons récoltés, financer des projets pour un montant de plus de 235 000 €.

Des projets soutenus

EVOLUTION COMPARATIVE DES DONS REÇUS ET DES BOURSES ET SUBVENTIONS ACCORDÉES



Montants exprimés en euros

Des frais de fonctionnement limités

Dans la continuité des années antérieures

	2014	2015	2016(1)
DONS REÇUS	30 985	29 080	25 390
PROJETS SOUTENUS	26 800	24 830	41 080
FRAIS FONCTIONNEMENT	4 403	4 037	3 873

(1) Chiffre provisoire pour 2016

Accompagner la Vulnérabilité

Penser la Responsabilité

un défi à relever ensemble

Partager - Contribuer - Aider

Sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Après-Tout peut recevoir des dons et legs et faire bénéficier les donateurs des mêmes avantages que ceux d'une fondation reconnue d'utilité publique

Merci d'établir les chèques à
l'ordre de :

« **Fondation de France-
Fondation Après-Tout** »

15 rue Jean Perréal – 69008 LYON

*Un reçu fiscal vous sera transmis
par la Fondation de France*

Les dons

*Vous pouvez bénéficier d'une réduction de votre **impôt sur le revenu** ou de votre **impôt de solidarité sur la fortune** (ISF) selon la législation en vigueur.*

Les legs et assurances-vie

Vous pouvez transmettre tout ou partie de votre patrimoine par legs en rédigeant votre testament en faveur de la Fondation Après-Tout. Votre notaire peut vous conseiller dans vos démarches.

En 2016, des projets collectifs innovants...

Parmi les 6 projets collectifs soutenus cette année pour un montant d'environ 10 000 €, nous avons choisi de vous présenter ceux qui ont trait au domaine judiciaire et pénitentiaire :

➤ Le projet proposé par l'**association AVHONOR** (ASSOCIATION DES AVOCATS HONORAIRES DE JUSTICE RESTAURATIVE) est issu du projet de loi du 15/08/2014 qui instaure la possibilité de proposer et d'organiser une conciliation entre la victime et l'auteur afin « de leur permettre de participer activement à la résolution des difficultés résultant de l'infraction, et notamment à la réparation des préjudices de toute nature résultant de sa commission » (art.10.1 C. Pén.). La justice restaurative peut être mise en œuvre à tous les stades de la procédure pénale, y compris lors de l'exécution de la peine, à la demande de la victime ou de l'auteur d'une infraction (à condition que ce dernier ait reconnu les faits). Elle est mise en œuvre par un tiers indépendant formé à cet effet, sous le contrôle de l'autorité judiciaire ou de l'administration pénitentiaire. La Fondation Après-Tout prend en charge une partie du coût de cette formation. Ce dispositif est un atout pour travailler sur la diminution des risques de récidives.

➤ L'**association Chantiers-Passerelles** fondée par deux jeunes diplômés de l'Ecole Centrale Paris, passionnés des questions de justice et du sens de la sanction pénale. Ils construisent ce projet à la suite d'une expérience forte au sein du GENEPI, association étudiante qui intervient auprès des personnes incarcérées. Ils partagent l'envie de développer – ou proposer des actions en faveur du développement des alternatives à la prison et s'activent à donner un nouvel élan au Travail d'Intérêt Général (TIG), une alternative intelligente à la prison. Ils ont constaté que :

- sur de nombreux territoires, le manque de travaux proposés rend la sanction difficile à mettre en – ou à exécution et limite son utilisation par les tribunaux.
- la majorité des TIG est réalisée dans les collectivités, notamment sur des tâches d'entretien, de maintenance ou sur les espaces verts.
- dans l'intérêt de la structure d'accueil et de la personne condamnée, le poste proposé et les compétences de la personne doivent pouvoir correspondre. Des postes sont donc à inventer.

L'association a organisé une rencontre nationale, mardi 14 juin 2016, sur le thème : « Pour une peine constructive et efficace, donnons un nouveau souffle au travail d'intérêt général ! ». Il y avait plus de 200 participants, la Fondation Après-Tout a soutenu l'édition des actes du colloque www.chantiers-passerelles.fr

Cette année, deux prix ont été attribués lors du jury du Diplôme Inter Universitaire d'Ethique en Santé – Lyon 1.

Un mémoire soutenu par Yvonne Quenum sur le thème : « *Les pratiques religieuses en psychiatrie. Entre laïcité et primauté des soins, quelle place pour le libre arbitre* ».

L'autre a été présenté par Stéphanie Thibaut sur le thème : « *Soutenir la personne malade dans sa dimension de sujet quand la parole est empêchée. L'exemple des soins à domicile aux personnes atteintes de sclérose latérale amyotrophique et privées de la parole* ».

Relais d'informations, le site internet

Vous trouverez également quelques actualités du secteur sanitaire, social et pénitentiaire : www.apres-tout.org

Pour nous contacter : contact@apres-tout.org



Fondation *Après-Tout*
sous égide de la Fondation de France